

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-trois le 4 décembre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 12
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2023

Présents : Jacques BIDALUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Alain PONTENS – Adèle COSTE – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Marie-Christine LARTIGAU – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

Absents excusés : Emilie ENNELIN – Pauline PAUTHIER (proc. à Fanny FULLOY) – Pascal GUILLET (proc. à Bernard VINQUOY)

Secrétaire : Bernard ESCHENBRENNER

D/ 71-12-23 Décisions prises dans le cadre de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

M. le Maire informe le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des Collectivités Territoriales, des documents qu'il a pu être amené à signer par la délégation donnée lors du conseil municipal du 25 mai 2020.

- **Signature d'un accord-cadre à bons de commande pour des missions de maîtrise d'œuvre relative à des travaux d'assainissement collectif**

Afin de poursuivre le programme pluriannuel de travaux d'assainissement, un accord cadre à bons de commande a été passé avec la société Advice, qui accompagnait déjà la commune pour cette prestation (contrat arrivé à échéance).

La rémunération est fixée à 6,5% du montant des travaux pour une durée de 36 mois.

- **Signature d'une convention financière avec l'Etat pour la démarche « notre école, faisons-la ensemble »**

Les enseignants ont présenté à l'académie un projet intitulé « Aménagement de cour : la nature au cœur des apprentissages » dans le cadre de la démarche « notre école, faisons-la ensemble ». Ce projet consiste à aménager la cour de l'école afin d'y améliorer le bien-être des élèves et d'y développer les apprentissages au contact de la nature et a reçu le soutien de la commune. L'académie a décidé d'y allouer une enveloppe de 42.501,38 €. Cette somme sera versée à la commune, qui se chargera, avec l'équipe enseignante, de la mise en œuvre. Une convention financière avec l'Etat a donc été signée le 17 novembre dernier.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de cette information

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jacques BIDALUN



Le Secrétaire,

B. ESCHENBRENNER

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

13 DEC. 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-trois le 4 décembre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 12
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2023

Présents : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Alain PONTENS – Adèle COSTE – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Marie-Christine LARTIGAU – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

Absents excusés : Emilie ENNELIN – Pauline PAUTHIER (proc. à Fanny FULLOY) – Pascal GUILLET (proc. à Bernard VINQUOY)

Secrétaire : Bernard ESCHENBRENNER

DI/ 72-12-23 Modification du tableau des effectifs

- 1) Création d'emploi
 - Avancement de grade d'un agent administratif au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2024 (le comité social territorial sera sollicité pour la fermeture du poste au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe)
- 2) Fermeture de postes
 - Suppression de 3 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe suite à avancement de grade et promotion interne (avis favorable du comité social territorial en date du 31 octobre 2023)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** :

- l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} janvier 2024
- la fermeture de trois postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au 4 décembre 2023

Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024 :

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU
Filière Administrative 4 TIT / 2 STAG = 6			
Attaché territorial	A	1	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} cl.	B	1	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl.	C	4	4
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl.	C	1	0
Adjoint administratif	C	1	1
Filière Technique 12 TIT / 0 STAG = 12			
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} cl.	C	4	4
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} cl.	C	2	2
Adjoint Technique	C	6	5
Agent de maîtrise	C	1	1
Filière POLICE MUNICIPALE 1 TIT / 0 STAG = 1			
Brigadier chef principal	C	1	1
Filière Animation TIT 1 / STAG 0 = 1			
Animateur	B	1	0
Adjoint d'animation	C	0	0
Contractuels : 2			
Agent d'animation (remplacement disponibilité)	C	1	1
Agent technique (CUI / CAE suite à mutation)	C	1	1
TOTAL		25	21

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

13 DEC. 2023

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jacques BIDLUN



Le Secrétaire,

B. ESCHENBRENNER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-trois le 4 décembre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 12
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2023

Présents : Jacques BIDALUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Alain PONTENS – Adèle COSTE – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Marie-Christine LARTIGAU – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

Absents excusés : Emilie ENNELIN – Pauline PAUTHIER (proc. à Fanny FULLOY) – Pascal GUILLET (proc. à Bernard VINQUOY)

Secrétaire : Bernard_ESCHENBRENNER

DI 73-12-23 : NETTOYAGE MANUEL DES PLAGES 2024 : demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde

La commune a entrepris depuis 2013 une action en faveur d'un nettoyage raisonné de la plage océane. Pour 2024, cette opération se présente comme suit :

Période d'intervention	1 ^{er} juin au 30 septembre 2024
Linéaire concerné (en km)	5.750 km
Nombre d'agents participant aux travaux	2 agents à temps plein + 1 agent à mi-temps
Collecte sélective des déchets (O/N)	oui

Charges des moyens et personnel	45 000 €
Charges des moyens et matériels et véhicules	3 000 €
Coût de l'évacuation et du traitement des déchets (O/NLF)	1 000 €
Autres charges	ONF.....4 730 € APADEV*.....3 350 € Landes de crimée.....4 800 €
Coût total des travaux de nettoyage manuel	61 880 €

Le Conseil Départemental de la Gironde accompagne la commune dans cette opération. Une subvention de 40 % d'un plafond de dépense éligible fixé à 70 000 € est versée. Deux majorations peuvent être octroyées :

- une majoration qualitative de 15 % pour la réalisation d'un nettoyage exclusivement manuel (la commune n'est pas éligible à cette majoration en raison du passage de la cribleuse sur la plage de la Chambrette)
- une majoration géographique de 25 % pour les communes situées sur la façade atlantique qui ont un linéaire très important.

Soit un total de subvention de 65 %, le montant obtenu sera pondéré par le coefficient de solidarité de la commune, qui s'élève à 1,20 pour l'année 2023 (le coefficient pour 2024 ne nous a pas encore été communiqué).

L'association APADEV interviendra toute l'année avec une équipe de 7 personnes pour ramasser et trier les déchets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable à la réalisation de ces travaux
- AUTORISE M. le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Gironde.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jacques BIDLUN



Le Secrétaire,

B. ESCHENBRENNER

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

13 DEC. 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-trois le 4 décembre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 12
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2023

Présents : Jacques BIDALUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Alain PONTENS – Adèle COSTE – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Marie-Christine LARTIGAU – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

Absents excusés : Emilie ENNELIN – Pauline PAUTHIER (proc. à Fanny FULLOY) – Pascal GUILLET (proc. à Bernard VINQUOY)

Secrétaire : Bernard ESCHENBRENNER

D/ 74-12-23 Tarifs 2024

	2023	2024
Location Pâturage	119,90 €/ha/an	122,35 €/ha/an
Club de Plage	3,30 €/m ² /mois	3,35 €/m ² /mois
Locations Installations sportives	53 €/H Clubs pro et 21,40 €/H Clubs extérieurs Terrains : 229,00 € associations extérieures manifestations payantes 145,85 € associations extérieures	54.10 €/H Clubs pro et 21.85 €/H Clubs extérieurs Terrains : 233.70 € associations extérieures manifestations payantes 148.80 € associations extérieures
Droits de cirque	Plein air : 41,80 € Plus d'accueil des cirques couverts de grande surface	Plein air : 42.65 € Plus d'accueil des cirques couverts de grande surface
Cimetière communal	Concessions cimetière 1 et 2 : 15 ans : 339 € 30 ans : 398 € Concessions cimetière 3 : 15 ans : 339 € 30 ans : 398 € Location dépositaire : 17,30 €/mois, les 3 premiers mois gratuits	Concessions cimetière 1 et 2 : 15 ans : 345.90 € 30 ans : 406.10 € Concessions cimetière 3 : 15 ans : 345.90 € 30 ans : 406.10 € Location dépositaire : 17.65 €/mois, les 3 premiers mois gratuits
Columbarium	Alvéoles funéraires : Concession 15 ans : 339 € Concession 30 ans : 398 € Taxe de dépôt des urnes cinéraires quelle que soit la durée (maximum 3 urnes par case) : 172,40 € / urne Taxe de dispersion des cendres dans le jardin des souvenirs : 172,40 € par urne	Alvéoles funéraires : Concession 15 ans : 345.90 € Concession 30 ans : 406.10 € Taxe de dépôt des urnes cinéraires quelle que soit la durée (maximum 3 urnes par case) : 175.90 € / urne Taxe de dispersion des cendres dans le jardin des souvenirs : 175.90 € par urne
Redevances port ostréicole	Professionnels : 5,10 €/m ² /an Autres : 7,65 €/m ² /an Redevances commerciales bâti et non bâti : 4,30 €/m ² /mois Location cabane commerciale : 887 € /mois.	Professionnels : 5.20 €/m ² /an Autres : 7.80 €/m ² /an Redevances commerciales bâti et non bâti : 4.40 €/m ² /mois Location cabane commerciale : 905 € /mois.
Vide greniers	2,60 €/jour/m linéaire	3 €/jour/m linéaire
Cale de mise à l'eau	55,20 € à l'année 16,50 € à la journée	56.30 € à l'année 16.85 € à la journée
Location tonne marais du Logit	83,65 € / mois / tonne chassée	85.35 € / mois / tonne chassée
Podium	Associations locales (utilisation sur la commune) : 3 utilisations gratuites, avec caution de 520 €. Au-delà, 79,50 € par mise à disposition (à l'exception de l'association	Associations locales (utilisation sur la commune) : 3 utilisations gratuites, avec caution de 530.60 €. Au-delà, 81.10 € par mise à

	« Le Verdon en Fêtes » et de Port Médoc Mise à disposition gratuite communes de Soulac et Grayan Pas de prêt aux autres communes et associations extérieures à la commune. Les situations particulières pourront être examinées en toutes commissions.	disposition (à l'exception de l'association « Le Verdon en Fêtes » et de Port Médoc Mise à disposition gratuite communes de Soulac et Grayan Pas de prêt aux autres communes et associations extérieures à la commune. Les situations particulières pourront être examinées en toutes commissions.
Location remorque (benne déchets verts)	34 € par transfert	34.70 € par transfert

Complément :

Tarifs forains ou établissement touristique saisonnier									
2023					2024				
	1 jour	2 jours	3 jours	De 4 à 30 jours		1 jour	2 jours	3 jours	De 4 à 30 jours
Jusqu'à 15 m ² compris	10,20 €	20,20 €	31,20 €	37,40 €	Jusqu'à 15 m ² compris	10.40 €	20.60 €	31.85 €	38.15 €
De 16 à 20 m ² compris	11.80 €	24,00 €	36,40 €	46,80 €	De 16 à 20 m ² compris	12.00 €	24.50 €	37.15 €	47.75 €
De 21 à 25 m ² compris	13.90 €	27,00 €	41,10 €	51 €	De 21 à 25 m ² compris	14.20 €	27.55 €	41.95 €	52.04 €
De 26 à 100 m ² compris	31,20 €	62,40 €	92,60 €	107.20 €	De 26 à 100 m ² compris	31.85 €	63.70 €	94.50€	109.40 €
Plus de 100 m ²	61,40 €	122,80 €	183,10 €	244,50 €	Plus de 100 m ²	62.65 €	125.30 €	186.85€	249.50 €
Aires de camping-cars	Chambrette : Parking, électricité, eau et wifi : 11 € pour 24h00 Port-Médoc : Parking, eau : 10 € pour 24h00				Chambrette : Parking, électricité, eau et wifi : 11.20 € pour 24h00 Port-Médoc : Parking, eau : 10.20 € pour 24h00				
Photocopies pôle communication	Noir et blanc ASSOCIATIONS 500 photocopies : Forfait 35 €				Noir et blanc ASSOCIATIONS 500 photocopies : Forfait 35 €				

Seront examinés ultérieurement les tarifs :

- Commerces de plages,
- Location Lothécia
- Salle Cordouan
- Commerces ambulants (juillet/août)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les tarifs proposés pour 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,


Jacques BIDALUN



Le Secrétaire,


B. ESCHENBRENNER

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

13 DEC. 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-trois le 4 décembre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers votants : 14 Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2023

Présents : Jacques BIDALUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Alain PONTENS – Adèle COSTE – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Marie-Christine LARTIGAU – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

Absents excusés : Emilie ENNELIN – Pauline PAUTHIER (proc. à Fanny FULLOY) – Pascal GUILLET (proc. à Bernard VINQUOY)

Secrétaire : Bernard ESCHENBRENNER

DI/ 75-12-23 : Autorisation pour l'engagement de certaines dépenses d'investissement en 2024 avant le vote du budget primitif - Budget général

Afin de ne pas différer les règlements des dépenses d'investissement avant le vote du B.P 2024, il est nécessaire d'autoriser M. Le Maire (article L 1612.1 du C.G.C.T.) à pouvoir engager des dépenses d'investissement dès le début de l'exercice 2024 si nécessaire, jusqu'à concurrence du quart des sommes inscrites au budget 2023 hors chapitre 16, soit **274.396,08 €** :

Objet	BP 2023	25%
Chapitre 20 (PLU)	20 000.00 €	5 000.00 €
Chapitre 21	111 107.97 €	27 776.99 €
Opération 0025 (église)	125 619.55 €	31 404.89 €
Opération 0029 (signalétique)	7 000.00 €	1 750.00 €
Opération 100 (ancien hôtel de ville)	15 000.00 €	3 750.00 €
Opération 101 (acquisition)	150 000.00 €	37 500.00 €
Opération 104 (voirie)	364 066.90 €	91 016.73 €
Opération 107 (Lothécia)	9 600.00 €	2 400.00 €
Opération 108 (hôtel de ville)	31 624.40 €	7 906.10 €
Opération 110 (plages)	200.00 €	50.00 €
Opération 111 (zone sportive)	143 300.00 €	35 825.00 €
Opération 112 (bâtiments communaux)	9 000.00 €	2 250.00 €
Opération 116 (accessibilité)	5 305.50 €	1 326.38 €
Opération 120 (aménagement avenue de la plage)	105 760.00 €	26 440.00 €
Total	1 097 584.32 €	274 396.08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à engager des dépenses d'investissement dès le début de l'exercice 2024 si nécessaire selon détail ci-dessous :

Détail des affectations :

Objet	Autorisation d'engagement
Chapitre 20 (PLU)	5 000.00 €
Opération 104 (voirie)	90 000.00 €
Opération 120 (aménagement avenue de la plage)	26 440.00 €
TOTAL	121 440.00 €

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

13 DEC. 2023

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jacques BIDALUN



Le Secrétaire,

B. ESCHENBRENNER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-trois le 4 décembre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2023

Présents : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Alain PONTENS – Adèle COSTE – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Marie-Christine LARTIGAU – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

Absents excusés : Emilie ENNELIN – Pauline PAUTHIER (proc. à Fanny FULLOY) – Pascal GUILLET (proc. à Bernard VINQUOY)

Secrétaire : Bernard_ESCHENBRENNER

D/ 76-12-23 : Autorisation pour l'engagement de certaines dépenses d'investissement en 2024 avant le vote du budget primitif - Budget eau et assainissement

Afin de ne pas différer les règlements des dépenses d'investissement avant le vote du B.P 2024, il est nécessaire d'autoriser M. Le Maire (article L 1612.1 du C.G.C.T.) à pouvoir engager des dépenses d'investissement dès le début de l'exercice 2024 si nécessaire, jusqu'à concurrence du quart des sommes inscrites au budget 2023 hors chapitre 16, soit **158.680,56 €** :

Objet		BP 2023	25%
Opération 102 (assainissement)		454 722.22 €	113 680.56 €
Opération 103 (eau)		180 000.00 €	45 000.00 €
Total	DEPENSES	634 722.22 €	158 680.56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à engager des dépenses d'investissement dès le début de l'exercice 2024 si nécessaire, selon le tableau ci-dessous :

Détail des affectations :

Chapitre		Autorisation d'engagement
Opérations		
102	Assainissement	90.000 €
103	Eau	25.000 €
TOTAL		115.000 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jacques BIDLUN



Le Secrétaire,

B. ESCHENBRENNER

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

13 DEC. 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-trois le 4 décembre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 12
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2023

Présents : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Alain PONTENS – Adèle COSTE – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Marie-Christine LARTIGAU – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

Absents excusés : Emilie ENNELIN – Pauline PAUTHIER (proc. à Fanny FULLOY) – Pascal GUILLET (proc. à Bernard VINQUOY)

Secrétaire : Bernard ESCHENBRENNER

DI/ 77-12-23 : PRODUITS IRRECOUVRABLES - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le centre de gestion comptable nous informe qu'une partie d'un titre de recettes émis en 2021 ne peut pas être recouvrée. Le total de ces produits irrécouvrables a été arrêté à la somme de 0,17 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** l'admission en non-valeur de ces titres pour un montant de 0,17 €. Les crédits nécessaires sont ouverts au budget à l'article 6541.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Jacques BIDLUN



Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accuse de receipt
de la Sous-Prefecture
en date du

06 DEC. 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-trois le 4 décembre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 12
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2023

Présents : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Alain PONTENS – Adèle COSTE – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Marie-Christine LARTIGAU – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

Absents excusés : Emilie ENNELIN – Pauline PAUTHIER (proc. à Fanny FULLOY) – Pascal GUILLET (proc. à Bernard VINQUOY)

Secrétaire : Bernard ESCHENBRENNER

DI/ 78-12-23 : PRODUITS IRRECOUVRABLES - BUDGET COMMUNAL

Le centre de gestion comptable nous informe que certains titres de recettes émis entre 2018 et 2022 ne peuvent pas être recouverts. Le total de ces produits irrécouvrables a été arrêté à la somme de 4.498,25 € répartis comme suit :

- 496,64 € pour la cantine / garderie
- 4.001,61 € pour le loyer du hangar allée Déclide, dont l'ancien locataire a été placé en liquidation judiciaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** l'admission en non-valeur de ces titres pour un montant de 4.498,25 €. Les crédits nécessaires sont ouverts au budget à l'article 6541.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire



Jacques BIDLUN

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

06 DEC. 2023

33544

LE VERDON SUR MER - Budget Communal M14-

DM 2023

Code INSEE

Budget Communal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 5

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	14
VOTES : Contre	0
Pour	14
Date de convocation :	27/11/2023

L'an deux mille vingt trois, le 4 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jacques BIDLUN, Maire.

Objet : Présents : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Alain PONTENS – Adèle COSTE – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Marie-Christine LARTIGAU – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

Absents excusés : Emilie ENNELIN – Pauline PAUTHIER (proc. à Fanny FULLOY) – Pascal GUILLET (proc. à Bernard VINQUOY)

Secrétaire : Bernard ESCHENBRENNER

D/ 79-12-23 Décision modificative n°5 – budget général

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 63513 : Autres impôts locaux	4 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 000.00 €	
D 7391172 : Dégrèv. taxe d'habit log vacants		2 489.00 €
D 73918 : Autres revert sur impôts locaux		5 049.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		7 538.00 €
D 21538 : Autres réseaux		4 138.96 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		4 138.96 €
D 678 : Autres charges exception.	3 539.57 €	
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	3 539.57 €	
D 6817 : Dot.aux Provis.déprec.actifs		1.57 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		1.57 €
R 21532 : Réseaux d'assainissement		4 138.96 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		4 138.96 €

Signataires : ESCHENBRENNER Bernard, *secrétaire*



Certifié exécutoire par Jacques BIDLUN, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .


A Le Verdon-sur-Mer, le 04/12/2023.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

Jacques BIDLUN
MAIRE
LE VERDON-SUR-MER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-trois le 4 décembre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 12
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2023

Présents : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Alain PONTENS – Adèle COSTE – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Marie-Christine LARTIGAU – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

Absents excusés : Emilie ENNELIN – Pauline PAUTHIER (proc. à Fanny FULLOY) – Pascal GUILLET (proc. à Bernard VINQUOY)

Secrétaire : Bernard ESCHENBRENNER

D/ 79b-12-23 Provision pour dépréciation des créances

Par mail en date du 7 novembre 2023, le responsable adjoint du centre de gestion comptable de Pauillac (antenne de Soulac), nous a demandé d'inscrire au budget primitif général 2023 la somme de 1,57 € au titre de la dépréciation des créances (15% des créances douteuses et contentieuses de plus de 2 ans). La décision modificative approuvée dans le point précédent tient compte de cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le montant de la provision pour dépréciation de créances, et AUTORISE M. le Maire à émettre le mandat correspondant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Jacques BIDLUN



Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

06 DEC. 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-trois le 4 décembre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2023

Présents : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Alain PONTENS – Adèle COSTE – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Marie-Christine LARTIGAU – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT

Absents excusés : Emilie ENNELIN – Pauline PAUTHIER (proc. à Fanny FULLOY) – Pascal GUILLET (proc. à Bernard VINQUOY)

Secrétaire : Bernard ESCHENBRENNER

D/ 80-12-23 Participation à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Par délibération n°84-12-19 en date du 2 décembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de fixer la participation de la commune 5,20 € par agent et par mois pour le risque « maintien de salaire ».

La cotisation individuelle ayant augmenté à plusieurs reprises depuis 2021, et devant subir une nouvelle hausse de 15% au 1^{er} janvier 2024, il est proposé

- de fixer, à partir de janvier 2024, la participation de la commune à 10,40 € par agent et par mois
- de geler le montant cette participation pour une durée de deux années

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Jacques BIDLUN



Le secrétaire

Bernard ESCHENBRENNER

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

13 DEC. 2023